



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

E-mail : mairie@nancay.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUIN 2024

DÉLIBÉRATION N°2024_06_004

**Nombre de conseillers en
exercice : 14**

Présents : 9

Votants : 10

Date de la convocation :
21/06/2024

Date d'affichage :
21/06/2024

OBJET : Loyer aux Farges

L'an deux mille vingt-quatre
le vingt-sept juin à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, MARY.
Messieurs BAILLY, BONNOT, LEFEVRE, PERRIER, URBAIN.

Excusés : Madame GUÉRU, Monsieur RAGOBERT.

Absents : Madame LE BEUF, Messieurs BARRÉ et IMBAULT.

Secrétaire : Madame Murielle BOUGIS.

Madame Arlette GUÉRU a donné pouvoir à Monsieur Alain URBAIN.

Vu l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre 2022 : 137.26,
Vu l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre 2023 : 142.06,
ce qui représente une augmentation des loyers de 3.50 %,
le conseil municipal, après en avoir délibéré,
décide d'appliquer cette augmentation au loyer de l'habitation de la Ferme des
Farges à compter du 1^{er} juillet 2024.
Le loyer mensuel sera de 415.30 €.

Fait à Nançay, le 28 juin 2024

La secrétaire,

Le Maire,

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 28 juin 2024.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-
Préfecture le :

Publié ou notifié le :